

ÉCONOMIE ■ L'hôtel d'entreprises de Tulle propose un service complet à ceux qui créent ou développent

Quatre conseils pour s'initier à Initio

Initio ? C'est l'hôtel d'entreprises de l'Agglo de Tulle. À qui s'adresse-t-il, que propose-t-il, combien ça coûte, comment y est-on admis ? Réponses à toutes ces questions pratiques. Et une chose à retenir : tous ceux qui veulent lancer une entreprise y ont accès.

1. C'est quoi ?

L'hôtel d'entreprises Initio, installé dans le quartier de Souilhac, est un ensemble d'ateliers et de bureaux créés par l'Agglo de Tulle, et gérés par l'association Impact.

Il met à disposition ses locaux, moyennant loyers, à des petites entreprises qui se lancent ou se développent. « Le principe, explique la directrice Ghislaine Brette, c'est qu'il n'y a pas de bail commercial, mais des baux précaires, avec des conventions de mise à disposition de moyens ». C'est plus souple, mais la durée est limitée dans le temps, en fonction de la formule choisie.

Initio propose donc un parcours global de création d'en-



DIRECTRICE. Ghislaine Brette.

treprise, de la création en pépinière aux premiers développements en hôtel d'entreprises. ■

2. C'est pour qui ?



NOUVEAU. Michael Slavic, primeur, installé à Initio.

Tous les types de projets, toutes les activités peuvent s'installer à Initio. Pour peu qu'ils s'adaptent aux locaux.

Il n'y a pas de restrictions particulières, hormis sur des points particuliers qui concerneraient la sécurité, le bruit ou le stockage de certains produits. Mais beaucoup de choses sont possi-

bles : Polytech y a lancé sa fabrication de portes, et actuellement un primeur y a installé ses chambres froides.

Les durées maximales de séjour vont de 23 mois en pépinière, à 5 ans en hôtel d'entreprises, soit une durée de 7 ans maximum. Les domiciliations, elles, ne sont pas limitées dans le temps. ■

3. Quelle offre ?



HÔTEL. L'accueil, commun à tous. PHOTOS AIGNE GAUDIN

Pour les entreprises résidentes, Initio dispose de 46 bureaux en location, de 10 à 22 m². Meublés, avec poste de travail, téléphone... « Il n'y a plus qu'à poser ses affaires et à travailler ».

Six ateliers de 6 mètres de haut, avec des portes sectionnelles, sont proposés. Quatre font 75 m², deux font 150 m². Ils sont équipés de bureaux.

Des dépôts ont été récemment construits : ils font de 20 à 30 m², et peuvent être liés ou non à la location d'un bureau.

L'offre peut être plus simple, avec la domiciliation. Cela permet d'installer le siège social de l'entreprise à Initio mais de travailler ailleurs, et notamment à domicile (certains baux de location n'autorisent pas les activités commerciales chez soi).

Le service d'accueil est mutualisé, mais chaque entreprise a son numéro de téléphone et le standard répond de manière personnalisée, selon les consi-

gnes laissées par l'entreprise.

Le personnel d'Initio gère le courrier des entreprises, peut assurer la réception des livraisons. Un espace de co-working (une grande pièce avec des ordinateurs) est aussi accessible.

Les créateurs d'entreprise peuvent bénéficier d'un suivi d'activité régulier, de conseils, du carnet d'adresses d'Initio, de réunions d'information... Sur-tout, les créateurs et chefs d'entreprises se côtoient, s'entraident et partagent leur expérience.

Les locaux sont accessibles 24h/24 et 7 jours sur 7 aux entreprises adhérentes. ■

LE +

Électrique. Avec le soutien d'EDF, Initio met à disposition des entreprises clientes un véhicule électrique, pour les cours déplacements.

4. Quelle sélection ?

Pour s'installer à Initio, le projet doit être validé par un comité d'agrément, « qui juge de la viabilité du projet, de l'étude de marché, de la pertinence de l'installation sur le territoire », explique Ghislaine Brette. Nous sommes là pour leur faire se poser les bonnes questions. Les dossiers présentés à Initio sont souvent déjà prêts, puisque validés par les or-

ganismes de soutien à la création que sont la Région, ou Initiative Corrèze. Mais il arrive qu'Initio donne la main à la finalisation du dossier. Les refus de dossiers renvoient souvent vers la nécessité de retravailler celui-ci, avant de le re-présenter. Le but restant « de remplir les locaux avec des projets qui ont une chance de fonctionner ». ■

COMBIEN ÇA COÛTE

En pépinière, pour une entreprise de moins de 5 ans, la redevance pour un bureau de 12 m² revient à 207 €/mois. En hôtel d'entreprises, pour celles qui ont plus de 5 ans : 249 €/mois pour un bureau de 12 m². Pour un atelier de 74 m², il en coûtera entre 273 et 360 €/mois. Les dépôts de 20 m² coûtent de 112 à 127 €/mois. Les services comprennent : la domiciliation, l'accueil physique et téléphonique, le service courrier, la téléphonie, l'internet sur fibre optique, le mobilier, le nettoyage des bureaux...

LE TÉMOIGNAGE



ROGER BOUNDA

Responsable de l'entreprise News & Elec

Quelle est votre activité ?
J'ai créé une EURL spécialisée en électricité générale et en réseaux informatiques. Je me suis installé en avril 2014.

Quels sont les avantages de l'hôtel d'entreprises ?

En arrivant à l'hôtel d'entreprise, j'ai pu bénéficier de vrais conseils pour me lancer, mais également être accompagné. En plus, les locaux ici sont moins chers et plus grands.

Vos perspectives ?

Dans un premier temps, ancrer mon activité à Tulle puis, ensuite, développer des antennes.

Propos recueillis par Julien Bachelario

CONTACTS

Coordonnées. 22 rue du 9-juin 1944, 19000 Tulle. Tél. 05.55.20.87.00. Contact@initio-tulle.fr, www.initio-tulle.fr.